

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 9 janvier 2018 à 18H

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Ouverture de séance à 18h00. Secrétaire de séance : Monsieur Odé GUIRBAL.

Validation du PV de séance du 11 octobre 2017 à l'unanimité par les délégués du Conseil Communautaire.

Une minute de silence est respectée pour rendre hommage à Madame Delphine BARRA, conseillère communautaire de la commune du Castéra Bouzet et Monsieur Rémy THAU, ancien maire de la commune de Glatens.

Ordre du jour :

- Evolution de la Communauté de Communes : recrutement.
- Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUI) : engagement pré-diagnostic du territoire.
- Droit de Prémption Urbain (DPU).
- Hôtel d'entreprises à Beaumont : plan de financement actualisé (subvention FEADER).
- Pôle touristique, économique et culturel de Beaumont.
- OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat).
- Contrat Local de Santé : mandatement des dépenses auprès des partenaires (Printemps de la Nutrition 2017).
- Questions diverses.

Etaient présents : Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Maurice SEIGNERON. Sandrine AUDU-BENALI. Stéphane MARROU. Marie-Claude RICARD. Jean-Luc ISSANCHOU. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. René THAU. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean- Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

Etaient absents, ou excusés ou non représentés : Alain FALGAYRAS. Philippe DEL MARCO. Gérard FAURE. Claude RENARD. Jean-Marc NICOLAS. Ghislain DANGAS. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN.

A donné procuration :

Céline FRESQUET à Alain CARRERE

Participaient également : Karine REY, Trésorière. Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Patrice CASTEBRUNET, Responsables voirie CCLTG. Diane AOUEILLE, Animatrice économique CCLTG. Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.



Evolution de la Communauté de Communes : recrutement

Recrutement services administratifs :

Création et ouverture de deux postes : recrutement d'un(e) attaché Directeur(trice) Général(e) des Services (DGS)

Sur proposition de la commission finances réunie en date du 15/12/2017, compte tenu de l'absence pour une durée indéterminée d'Isabelle PONTAC, il convient de réorganiser les services de la Communauté de Communes en procédant à un recrutement.

Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur la création et l'ouverture d'un poste d'attaché ayant la fonction de DGS (Directeur (trice) Général(e) des Services en charge notamment du budget, des ressources humaines de la collectivité et des compétences à venir.

>Après Délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial et de DGS (Directeur (trice) Général(e) des Services).

Monsieur le Président annonce qu'un appel à candidature va être lancé en collaboration avec Mr Pierre LORENZO, Directeur du Centre de Gestion.

Des membres de la commission Finances et Personnel seront sollicités pour sélectionner les candidats en vue de les auditionner.



Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUI) engagement d'un pré-diagnostic de territoire

La prise de compétence communautaire PLUI est prise depuis mars 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acter le principe de lancement du PLUI (délais : 3 à 4 ans)

Rappel grandes étapes de la procédure réglementaire (3 ans)

1/ Pré-diagnostic de territoire partagé (CCLTG/Etat) : de 6 mois à 1 an

En amont du lancement du PLUI avant de choisir le bureau d'études, il est nécessaire d'engager un pré-diagnostic de territoire partagé afin de définir les grands axes de travail du projet de territoire communautaire.

>> Rencontres avec les maires pendant 6 mois (ateliers thématiques 1 fois /mois) pour définir les enjeux du territoire et vision de leur commune, modalités de collaboration pour bien cerner les besoins et les objectifs du PLUI.

2/ Délibération CCLTG motivée sur la base des éléments issus du pré-diagnostic

3/ Consultation du bureau d'études sur la base des besoins du PLUI

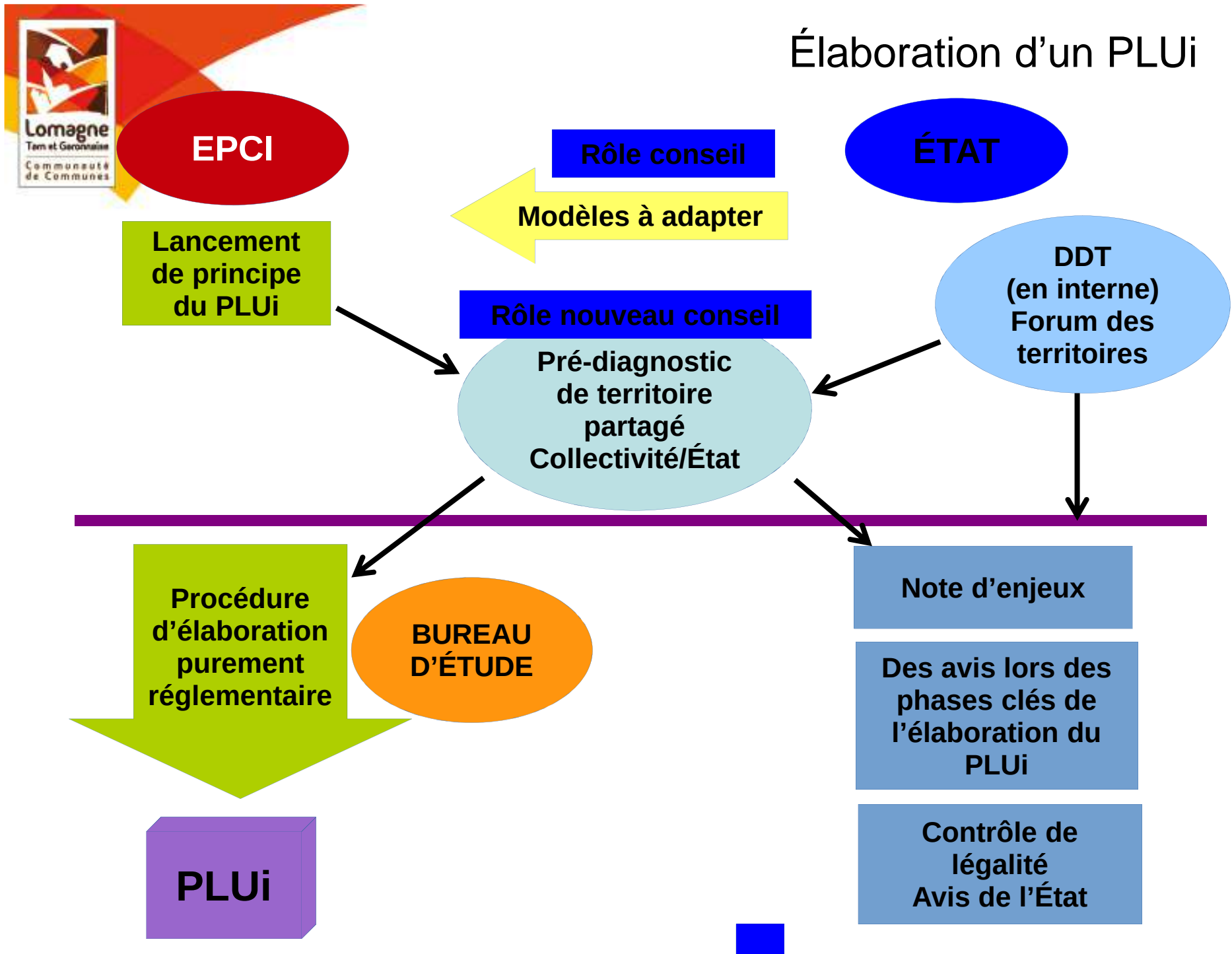
Sur proposition de la commission Finances du 15/12/17, il est proposé de solliciter un bureau d'études pour réaliser le pré-diagnostic de territoire et l'animation avec les élus.

> Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- **d'acter le principe de lancement du PLUI (délibération de principe)**
- **de solliciter un bureau d'études chargé de réaliser le pré-diagnostic de territoire et l'animation avec les élus (de 6 mois à 1 an).**

La commission d'appel d'offres sera sollicitée prochainement.

Élaboration d'un PLUi





Droit de Prémption Urbain (DPU)

Depuis le 27/03/17, CCLTG compétente en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) pour préempter sur les zonages du DPU de Beaumont et Lavit.

Lavit : DPU sur parcelles limitrophes ZA Coutré et Beaumont : PLU

- Le Conseil Communautaire est compétent pour instaurer (ou modifier) le DPU.
- Le Conseil Communautaire est compétent pour exercer le DPU (répond aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), prend la décision de préempter).

Il peut déléguer la compétence pour exercer le DPU au Président qui répond aux DIA (Réponse DIA 2 mois), Il prend la décision de préempter. = plus rapide pour répondre aux DIA

Dans le cas où la Communauté de Communes souhaite déléguer l'exercice du DPU à une commune :

Le Conseil Communautaire souhaite déléguer le pouvoir de déléguer l'exercice du DPU au Président celui-ci pourra déléguer l'exercice du DPU à un délégataire (ex :commune art.L5211-9a17 CGCT), seulement à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

> Le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité afin de :

- **Donner DELEGATION à Monsieur le Président pour exercer le droit de préemption urbain en tant que de besoins, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes.**
- **Donner L'AUTORISATION à Monsieur le Président, de déléguer le droit de préemption urbain par voie de décision , à la demande d'une commune dans la limite de ses compétences, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, opération par opération.**
- **APPROUVER la procédure entre les communes et la Communauté de Communes**

L'avantage est de conserver une vision globale en termes d'aménagement du territoire.



Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille actualisation du plan de financement (subv. Leader)

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne sollicite un plan de financement actualisé avec l'ensemble des cofinanceurs et notamment le montant précis de la subvention européenne/crédits FEADER obtenue : 148 297,95 €.

Il est nécessaire d'actualiser le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT
Acquisitions	12 628 €	Europe (FEADER)	148 297,95
Travaux	671 404 €	Etat (DETR)	162 277 €
Imprévu	50 000 €	Région	125 000 €
Etudes / divers	36 697 €	Département	38 125 €
Maîtrise d'œuvre	45 550 €		
SOUS TOTAL	816 279 €	SOUS TOTAL	473 700 €
<i>A déduire</i>			
Recettes prévisionnelles			
EDF électricité (5 ans)	53 169 €		
Loyers (5 ans)	114 000 €		
SOUS TOTAL	167 169 €	Autofinancement	175 411 €
TOTAL	649 111 €HT	TOTAL	649 111 €HT

> Après délibération, le conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement actualisé.



Pôle touristique, économique et culturel de Beaumont

Par délibération du 19/07/17, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours de 20 000 € par an durant 20 ans à la commune de Beaumont pour participer au financement de la création du Pôle touristique, économique et culturel.

Suite au courrier de la Préfecture reçu en date du 25/10/17 (délib. du 19/07/17 entachée d'illégalité), un autre mode de financement communautaire est à trouver.

La Commission Finances du 15/12/17 propose de valider le versement d'un fonds de concours communautaire selon les dispositions prévues par l'article L 5214-16 V du CGCT fixant les conditions de versement d'un fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres.

Il est proposé le versement d'un fonds de concours communautaire pour le projet de Pôle touristique, économique et culturel de Beaumont après la prise en compte des partenaires financiers à hauteur de 50% de l'autofinancement plafonné à 400 000 € versé à l'achèvement des travaux. Les 50% de l'autofinancement restant et plus seront à la charge de la commune de Beaumont.

>La délibération du 19/07/17 (entachée d'illégalité) est à annuler.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur cette proposition et à délibérer.

Monsieur Alain BERGAMASCO souhaite avoir plus de renseignements concernant le projet et notamment les frais de fonctionnement.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes est concernée par ce projet car cet espace permettra d'accueillir l'office de commerce, l'Office de Tourisme Intercommunal et l'école de musique.

> Après délibération, le Conseil Communautaire approuve moins 2 contre et une abstention le financement de ce projet par le fonds de concours.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dossiers susceptibles de bénéficier des participations de la CCLTG :

Etat des participations de la CCLTG pour les Propriétaires Occupants(PO) et Propriétaires Bailleurs (PB) pour engagement :

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DE S SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
HERNANDEZ Salvador et Françoise	82500 ESCAZE AUX	82004456	14 159.00	14 159.00 €	7 079.50 €	50	1 415.90 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	8 695.40 €
SUAU Jeanne Christiane	82500 ESCAZE AUX	82004517	5 920.00	5 920.00 €	2 960.00 €	50	592.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	3 752.00 €
MICHEL Julien	82500 BEAUMONT	82004551	65 162.00	50 000.00 €	25 000.00 €	50	2 000.00 €	5%Tvaux Lourds plafond 35000€ Tvaux amélioration Energétique	1 950 €	28 950.00 €
BROCH Sylvain	82500 MAUBEC	82004552	20 621.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	12 200.00 €
TOTAL									2 550 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
RAYNAL Fabien	82500 BEAUMONT	82004494 Trx lourds logement 1	81 947.00	71 000.00 €	26 959.77 €	35.00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	33 459.77 €
MAURY Jérôme	82120 LAVIT	82004527	8 296.00	8 296.00 €	2 074.00 €	25	1 500.00 €	Tvaux amélioration Energétique	400 €	3 974.00 €
		TOTAL							5 400 €	
		TOTAUX							7 950 €	

> Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité.



Contrat Local de Santé : mandatement dépenses auprès des partenaires (Printemps de la Nutrition 2017)

La CCLTG a organisé «Le Printemps de la Nutrition 2017, Mieux manger, Mieux bouger» en Lomagne afin de renforcer la prévention santé en direction des enfants et des jeunes.

Partenaire à régler	Type d'action	Coût €TTC
Association P'tits Loups	1.1 Ateliers hebdomadaires nutrition 1.2 Visite par les parents des cuisines centrales 1.3 Atelier du goût 1.4 Soirée débat nutrition	750 €
Mairie de Beaumont de Lomagne Service Municipal Jeunesse (SMJ)	1.5 Apéro dinatoire diététique	650 €
LEAP Lestonnac	1.6 Fête des Fruits et légumes frais 2017 1.7 Journée d'activité de plein air	1080 €
Ecole primaire du Blanc (Groupe Scolaire Fermat)	1.8 Organisation de petits déjeuners : achat denrées	150 €
Mairie de Beaumont de Lomagne	1.9 Ateliers jeux nutrition	300 €
Centre Midi-Gascogne	1.10 Journées randonnées et ateliers découvertes	500 €
Fermat Science	1.11 Ateliers nutrition pour les enfants Clas	200 €
Association Socio Culturelle (ASC) Point Information Jeunesse (PIJ)	1.12 Forum Santé Jeunes	570 €
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	1.13 Communication, coordination et évaluation de l'opération	1300 €

> Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité de valider :

- le coût global de l'opération «Printemps de la Nutrition 2017» d'un montant de 8073 €TTC.**
- autoriser le Président à mandater les dépenses engagées auprès des partenaires**



Divers

Signature d'une convention relative aux consultations de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne en matière de dossiers d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Bastides de Lomagne réalise l'instruction des demandes de permis de construire, certificat d'urbanisme opérationnel, permis d'aménager et déclaration préalable des communes de Beaumont-de-Lomagne, Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit de Lomagne et Sérignac.

Il est nécessaire de conclure une convention visant à définir les modalités de consultation entre la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, service instructeur des autorisations d'urbanisme pour les communes citées ci-dessus et les services voirie et assainissement non collectif (ANC) de la CCLTG

>Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Bernard DIANA interroge Monsieur le Président sur la proposition d'embauche du personnel voirie annoncée à la commission Finances et Personnel.

Monsieur le Président confirme que, en accord avec Mr Patrice CASTEBRUNET, responsable du service Technique, un ou deux contractuels pourraient être embauchés pour pallier les arrêts de travail de deux agents. En plus, deux autres personnes seront recrutées.



Monsieur Gérard LATAPIE remet en cause l'efficacité du dispositif d'orange appelé «Signal réseaux». Ce nouvel outil de signalisation des désordres liés aux réseaux d'Orange (poteaux cassés, boîtiers ouverts, câbles décrochés...) ne fonctionne pas.

Monsieur le Président confirme l'inefficacité de ce dispositif.

D'ailleurs Monsieur le Président précise qu'il a remis en cause également le projet départemental dans le cadre du SDAN (Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique) concernant la mise en place du Très Haut Débit. Le Syndicat Mixte Tarn et Garonne Numérique doit revoir la proposition concernant l'évolution du réseau hertzien afin que l'ensemble des administrés puissent bénéficier d'une connexion internet optimale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président

F. GARRIGUES